

## COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DE LANCEMENT EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2016 CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE DE BLANGY SUR BRESLE

### Présents :

|                        |  |
|------------------------|--|
| Mr ROUSSEL C.          | Président de la Communauté de Communes<br>Interrégionale de Blangy-sur-Bresle / Président du PÉTR<br>du Pays Interrégional Bresle Yères / Maire de Rieux |
| M. Claude VIALARET     | Vice-Président de la Communauté de Communes<br>Interrégionale de Blangy-sur-Bresle ;   |
| M. Maurice DENIS       | Maire d'Aubermesnil-aux-Erables ;  |
| M. Régis CAULLIER      | Maire de Biencourt ;   |
| M. Eric ARNOUX         | Maire de Blangy-sur-Bresle ;   |
| M. Robert N'DIKI-MAHI  | Conseiller municipal de Blangy-sur-Bresle ;  |
| M. Xavier DUVAL        | Maire de Bouillancourt-en-Séry ;   |
| M. André BAYART        | Maire de Bouttencourt – Elu référent pour les groupes de<br>travail thématiques ;  |
| M. Patrick OUTREBON    | Maire de Campneuseville ;  |
| M. Jean-Pierre DELOBEL | Maire de Fallencourt ;   |
| M. Dominique VALLEE    | Maire de Foucarmont ;  |
| M. Jean-Claude BRAILLY | Maire de Fretteville ;   |
| M. Claude SANTERRE     | Maire d'Hodeng-au-Bosc ;   |
| M. Bernard THIEBAULT   | Maire de Maisnières ;  |
| M. Jean-Claude QUENOT  | Maire de Monchaux-Soreng ;   |
| M. Gilbert SELLIER     | Maire de Pierrecourt ;   |
| M. Jack BACOUËL        | Maire de Ramburelles ;   |
| M. Patrice LETOUT      | Commune de Réalcamp ;  |
| M. Rémy TERNISIEN      | Maire de Saint-Léger-aux-Bois ;  |
| M. Denis DUPONT        | Adjoint au maire de Tilloy-Floriville ;  |
| M. Nicolas PLE         | Maire de Vismes-au-Val.  |
| M. Yannick DECOSTER    | Responsable urbanisme - Chambre d'agriculture de la<br>Somme ;   |
| Mme Julie FAVREL       | Chargée de mission urbanisme - Chambre d'agriculture de<br>la Seine-Maritime ;   |
| M. Fabrice PLAISANT    | Représentant territorial - DDTM 76 ;   |
| M. Arnaud TESSON       | Elu - Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime.  |
| Mme LEFEBVRE L.        | Architecte DPLG, Urbaniste - Espac'urba  |
| Mr MARTIN H.           | Géographe/Urbaniste - Espac'urba   |
| Mr ROUSSEL O.          | Chargé des finances de la CCIBB  |
| Mme QUENU D.           | Chargée de mission PLUi-H de la CCIBB  |
| <u>Excusés :</u>       |  |
| Mr MAUCO               | Astym  |
| Mlle MARCILLE          | Alise Environnement  |
| Mr DUMONT P.           | Diagonale Environnement (remplacé par Mme<br>CAQUELARD L.)   |
| Maître BOYER P.X       | Avocat   |

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| Martainneville    | (M. NANTOIS excusé) ;            |
| Nesle-Normandeuse | (M. MARTIN excusé) ;             |
| Rétonval          | (Mme COVIN excusée) ;            |
| Mr VARE F.        | DDTM 80                          |
| Mme MOIGNET L.    | DIRTAL Hauts de France           |
| Mr LEPORQ F.      | DIRTAL Hauts de France           |
| Mme GOMEZ E.      | Département de la Seine Maritime |

Monsieur le Président ouvre la réunion à 18h. Il s'agit du premier séminaire de concertation auprès des élus des communes de la communauté de communes. L'ordre du jour est de présenter la procédure, l'avancement de l'étude et les prochaines réunions.

## **PREAMBULE**

---

Mr ROUSSEL présente à l'ensemble des élus de la communauté de communes les membres du groupement retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat. Il rappelle que la phase administrative de l'élaboration du PLUIH a débuté en 2015 (délibérations relatives à la prise de compétence afférente puis de prescription de l'élaboration du PLUi).

Mr ROUSSEL décrit les caractéristiques de chaque bureau d'études et leur mission spécifique :

- **ESPAC'URBA** est le référent PLUiH et sera en charge du diagnostic mais également de l'élaboration du projet et de sa traduction réglementaire. Le bureau d'études sera en charge de coordonner l'ensemble de la procédure et du travail réalisé. Mme Laurence LEFEBVRE est le chef de projet.
- **Alise Environnement**, représenté par Mlle MARCILLE, traitera des thématiques environnementales et paysagères.
- **Diagonale Environnement**, représenté par Mr DUMONT, se chargera des orientations d'aménagement et de programmation et de la stratégie abordée dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- Mr MAUCO, représentant la société **ASTYM**, interviendra sur le diagnostic agricole et sur le volet habitat, notamment à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH).
- **Maître BOYER** vérifiera le bon déroulement juridique de la procédure d'élaboration du PLUI.

Suite à cela, Mr ROUSSEL laisse la parole à Mme LEFEBVRE pour l'animation du premier séminaire de concertation.

## **EXPLICATION DU PLUIH**

---

Mme LEFEBVRE présente aux élus la démarche PLUI-H en cours, ainsi que les phases déjà réalisées et les réunions à venir. Elle explique que des premières réunions individuelles dans chaque commune membre de la communauté de communes ont été réalisées.

Quelques remarques sont effectuées. Ainsi, au sujet du porter à connaissance, Mr PLAISANT de la DDTM 76 explique qu'une note d'enjeu sera réalisée en amont de ce document. Cette note d'enjeu sera réalisée, soit en fin d'année 2016 ou bien en début d'année 2017.

Au niveau des risques naturels, Mr PLAISANT explique que les données pour les cavités souterraines sont en cours de collecte. Elle permettra de savoir s'il est nécessaire de réaliser une étude complémentaire.

Au niveau de la concertation, Mr VIALARET demande s'il y aura des réunions publiques. Mme LEFEBVRE répond que oui. Mr VIALARET demande si cela sera fait dans toutes les communes. Mme LEFEBVRE répond que les réunions publiques seront organisées par secteurs géographiques, soit par groupe de communes.

Au niveau de l'enquête agricole, Mme LEFEBVRE explique que sur 155 agriculteurs recensés, 85 ont répondu aux questionnaires diffusés et 72 restent en attente de réponse. Mr BAYART propose donc qu'une relance des agriculteurs soit effectuée par les municipalités.

Mme LEFEBVRE indique que certains exploitants s'interrogent sur l'utilisation des données. Dans certains cas, des exploitants appellent directement chez ESPAC'URBA pour avoir des renseignements complémentaires. Mme LEFEBVRE explique que la démarche doit être pédagogique. Elle précise qu'une réunion va avoir lieu avec les agriculteurs et les chambres d'agriculture de la Somme et de la Seine Maritime, dans le principe d'une démarche pédagogique.

Mr BAYART explique qu'il est nécessaire de rédiger un courrier de relance, mais en expliquant que si l'exploitant ne veut pas répondre au questionnaire, celui-ci ne sera pas pris en compte dans le document d'urbanisme. Mme LEFEBVRE indique que la date butoir, pour le traitement des données agricoles ainsi que la première présentation de la compilation des données, est prévu fin octobre.

Mr PLE, maire de VISMES AU VAL, indique que dans le questionnaire envoyé aux exploitants agricoles de sa commune, la localisation des exploitations ne correspondait pas. Mme LEFEBVRE explique qu'elle a bien reçu les informations de Mme QUENU et que les changements vont être pris en compte.

Dans l'enquête agricole, Mme FAVREL, représentante de la chambre d'agriculture 76, explique qu'elle ne dispose d'aucune information de base concernant chaque exploitant. Pour avoir l'information, il faut enquêter. Elle précise que ce qui est important, c'est l'exploitant agricole qui doit bien être pris en compte. Il ne faut pas que ce soit uniquement les propriétaires, les locataires comptent également.

Mme FAVREL et Mr TESSON demandent à ce que les questionnaires soient également mis en copie à leur service. Cela leur permettra de mieux appréhender le sujet.

Mr BAYART indique que la démarche pédagogique peut aussi bien provenir des maires de chaque commune. En effet, une démarche personnelle peut être mise en place par les collectivités pour mieux expliquer l'importance du questionnaire.

Mme FAVREL demande si une réunion de lancement du questionnaire a eu lieu. Mme LEFEBVRE répond que le groupe de travail y a pensé. Cependant, cela s'avérait difficile. Un premier repérage a eu lieu avec les élus sur l'emplacement des corps de ferme de chaque commune. Ce repérage a été effectué lors de la première réunion au sein de chaque commune. L'envoi des questionnaires a donc permis de rectifier les erreurs de localisations des corps de ferme.

Mr TESSON demande à ce que les réunions de groupes de travail sur le volet « agricole » soient décalées au mois de novembre. En effet, les exploitants, au mois d'octobre, sont occupés dans les champs afin de réaliser les semis. Mme LEFEBVRE n'y voit pas d'inconvénients et rappelle que le but des échanges est de collecter les informations et de répondre aux interrogations. Mme FAVREL demande quelles seront les personnes présentes à ces réunions d'échanges avec les exploitants. Mme LEFEBVRE explique que les élus, les exploitants, ainsi que les représentants des deux chambres d'agriculture et la DDTM pourront y participer.

Les réunions du 20 et 21 octobre, prévues dans le cadre des échanges avec les exploitants agricoles, devront faire l'objet d'une démarche pédagogique auprès des agriculteurs, selon Mme FAVREL. Il sera nécessaire de bien leur expliquer la démarche. Mme LEFEBVRE explique que 3 réunions seront programmées, selon une répartition en 3 secteurs géographiques.

Mr BAYART explique qu'il serait intéressant d'avoir un relais avec les communes en invitant les exploitants. Mr BAYART précise également qu'il faut bien informer les maires de qui n'a pas répondu aux questionnaires agricoles.

Mme LEFEBVRE précise que des groupes de travail thématiques auront lieu dans les phases suivantes du PLUI-H.

Mr BAYART demande à Mme LEFEBVRE quel sera le lien entre le SCOT et le PLUI-H, et les autres documents tels que le SAGE et le SDAGE ? Mme LEFEBVRE répond que le PLUI-H doit être compatible avec le SCOT. Mr ROUSSEL intervient en expliquant qu'au premier janvier 2017, le périmètre de la communauté de communes va changer. La communauté de communes de BLANGY SUR BRESLE va fusionner avec la communauté de communes d'AUMALE.

Mr VALLEE pose la question du rattachement des communes de la communauté de commune du Canton d'AUMALE au PLUI-H. En effet, il demande si ce n'est pas plutôt judicieux de suspendre pendant 3 mois l'étude du PLUI-H et d'intégrer les communes de la communauté de communes d'AUMALE.

Mr BAYART explique que la CCIBB a proposé à la communauté de communes du Canton d'Aumale de prendre la compétence. Il n'y a eu aucun retour.

Mme FAVREL demande à quoi servent les comités de pilotage. Mme LEFEBVRE répond qu'ils permettent de procéder à d'éventuels arbitrages aux différentes étapes de l'étude, avant validation en conseil communautaire.

## **SUITE DE LA PROCEDURE**

---

La prochaine réunion sera consacrée à la démographie.

Elle a lieu ce **vendredi 23 septembre 2016 à 10h** à la salle polyvalente de RIEUX.

Monsieur le Président clôt la séance.

*Les personnes qui auraient des remarques à formuler sur ce compte rendu sont priées de les énoncer par courrier à Espac'urba - 11, Rue Pasteur - 76 340 BLANGY SUR BRESLE ou par mail à la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle à l'adresse suivante : [comcom.blangy2@orange.fr](mailto:comcom.blangy2@orange.fr).*